

C.I.A.S.	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2025-14
-----------------	--	--------------------------------------

Séance du : 20 MARS 2025

Le 20 mars deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT PRESENTS
(9) M. MARY, Mme BESNARD, Mme BOTTON, Mme BOUDOIRE, Mme DUBIN, Mme FERCHAUD, Mme MERCERON, Mme RENAUDIN, Mme SOULARD

ABSENTS EXCUSES
(8) M. MAROLLEAU, M. BERTON, Mme BILLY, Mme BOUCHETEAU, M. BOURREAU, M. LARDIERE, M. LOGEAIS, Mme REVEAU

POUVOIRS De Mme REVEAU à M. MARY

Date de la convocation 13 mars 2025

Secrétaire de séance Mme VINCENDEAU

BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (40802) : BUDGET PREVISIONNEL 2025

Le budget prévisionnel 2025 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile s'établit comme suit :

Budget Annexe SAAD Budget prévisionnel 2025			
		BP 2025	
Fonctionnement	Dépenses	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	110 980,00 €
		Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	2 500 000,00 €
		Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	136 134,00 €
		002 Reprise déficit antérieur	0,00 €
		TOTAL DEPENSES 2025	2 747 114,00 €
Recettes	Groupe 1 : Produits de la tarification	2 414 638,00 €	

	Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	263 797,57 €
	Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	17 066,00 €
	002 Excédent antérieur reporté	51 612,43 €
	TOTAL RECETTES 2025	2 747 114,00 €
investissement	Dépenses	126 953,11 €
	Recettes	126 953,11 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'adopter le budget prévisionnel 2025 ci-dessus.
- De voter le budget prévisionnel 2025 du SAAD conformément à la nomenclature M22 avec un contrôle au niveau du groupe en fonctionnement et du chapitre en investissement.

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme
Le Vice-Président
François MARY



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture

le 28/03/2025

Publié et Notifié

le 28/03/2025